



## La Darse : un patrimoine unique et des projets ambitieux

Après 50 ans d'exploitation par la CCI, le Conseil Départemental devient, au 1er janvier 2018, concessionnaire en régie directe du port de la Darse. Classé Monument historique, il détient une valeur patrimoniale et historique que nous nous devons de préserver et d'embellir. Une réunion publique s'est tenue, pour faire le point sur l'avancée des projets.

**L**e Port Royal, édifié au XVIII, a été presque intégralement préservé. Il possède encore tout son cortège de bâtiments et d'installations d'époque, nécessaires à l'activité d'un port militaire : le bassin portuaire, le bassin de radoub et ses ateliers, l'arsenal et ses forges, le bâtiment pour les galériens, la corderie. Au fond de la Darse, huit arches en pierre de taille, dont certaines sont prolongées par de profondes galeries souterraines, encore occupées

aujourd'hui par des artisans œuvrant dans le domaine naval ou par des associations à vocation nautiques et patrimoniales.

Dans les années 60-70, au-dessus des voûtes, a été créé un lieu de vacances privé, agrémenté d'un jardin-terrace, le Jardin Beaudouin, du nom de son architecte-urbaniste. On y découvre de nombreuses vasques en forme de chapeau chinois plantées de fleurs et cactées, un bassin à nénuphars, une fontaine.



Depuis 1993, année de la mort de Beaudouin, le jardin s'est progressivement dégradé faute d'entretien, et ce, malgré son inscription en 1991, en même temps que l'ensemble des voûtes, sur la liste des Monuments Historiques. Malgré l'intervention des bénévoles de l'ASPMV, qui

tentent de conserver ce lieu unique, la dégradation n'est que ralentie.

La sauvegarde de cet ensemble et sa remise en état représentent un challenge relevé par la commune, en partenariat avec le département, et des projets ambitieux sont donc en cours.

## Le point sur les réhabilitations du port

La réunion publique, qui s'est tenue dans le nouvel amphithéâtre de l'Institut de la Mer, a accueilli de nombreux riverains.

Le premier sujet abordé concernait le Port de la Darse. Le débat s'est ouvert par l'intervention d'Éric Nobizé, Directeur du Port. Il a fait un point sur les investissements réalisés par le Conseil Départemental. *Ce sont plus de 900 000 €, qui ont été employés à l'étude de la requalification du chemin du Lazaret, à l'installation des huit nouvelles caméras de surveillance, au confortement du mur du*

*Lazaret, ou encore à la création de nouvelles places de stationnement.*

Xavier Beck, Premier Vice-Président du Conseil Départemental, a souligné que toutes les taxes payées par les plaisanciers sont immédiatement réinjectées dans la gestion du port. Et répondant à la crainte des plaisanciers, il a affirmé que les redevances n'augmenteraient pas en 2019.

*Concernant le Jardin Baudouin et ses voûtes, Eric Nobizé a dévoilé que 6 millions d'euros allaient être investis pour leur réfection.*

Un dernier point rapporté par le Directeur du port, Fabrice Desquret, Chef de la Police Municipale de Villefranche et Christophe Trojani, concernait le stationnement. Selon le souhait du Maire, l'enjeu est de garder le stationnement gratuit, tout en évitant un parking à voitures « ventouses ». Le dossier est encore à l'étude.





## Etat des lieux de la nouvelle zone de mouillage (ZMEL)

C'est Christophe Trojani et Raffaella Cattaneo, Responsable du service environnement et en charge du dossier, qui ont présenté l'état d'avancement et les objectifs de ce dispositif. Le Maire a rappelé en avant-propos les nombreuses interventions d'enlèvement des bateaux épaves, avec un financement couvert intégralement par le département des Alpes-Maritimes, et la nécessité d'une réglementation beaucoup plus stricte et surveillée des flux de navires qui stationnent dans notre rade.

La ZMEL est matérialisée en deux endroits : en face du Palais de la Marine et face à la résidence Le Rochambeau. *Il y aura 60 places de mouillage, avec une répartition de 45 anneaux pour les permanents et 15 pour les passages, ainsi que le régleme la loi.* Le phasage du projet est déjà bien arrêté, et débute avec un enlèvement de toutes les embarcations, le nettoyage des fonds, la mise en place des bouées écologiques puis l'attribution des places, qui relève de la seule compétence du Maire. Une réflexion est également à l'étude quant à la création d'une vraie brigade de police maritime.

## Le renouveau de la cité Rochambeau

Le dossier des travaux prévus à la cité Rochambeau a été présenté par l'équipe de CDC Habitat et son Directeur général, Pierre Fournon.

*Rochambeau représente aujourd'hui 82 appartements conventionnés, comprenant 54 logements sociaux de type PLS, entrant dans le contingent des logements sociaux au titre de la loi SRU.* La convention qui lie la commune à la société immobilière sera, quant à elle, prolongée jusqu'en 2031.

C'est une requalification de taille que va subir Rochambeau, avec une révision de la voirie et l'optimisation des stationnements, la réfection complète des parties communes, des travaux d'étanchéité et de résolution des problèmes d'humidité. Par ailleurs, CDC Habitat va procéder au changement de toutes les fenêtres de la résidence. Plusieurs étapes ont été définies pour mener à bien ce vaste projet. L'année 2019 sera ainsi consacrée aux différents diagnostics préalables aux travaux. Le début des interventions est prévu, quant à lui, pour début 2020. Tous les coûts seront à la charge de CDC Habitat, avec une demande de subvention concernant les logements sociaux, qui sera adressée à la Métropole.

Aucune augmentation des loyers n'aura lieu pour les résidents, qui seront par ailleurs, comme l'a confirmé Pierre Fournon, toujours étroitement associés aux décisions.